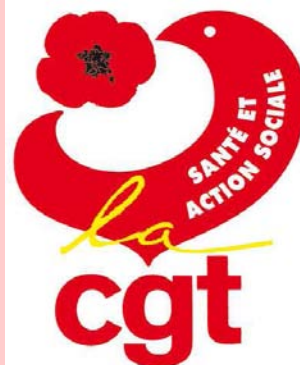




En direct avec la CNRACL
Flash d'info
du groupe des élu-e-s CGT
n° 13, 14 et 15



Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : fdsp@cgt.fr - Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : com@cgt.fr

Mars, juin et octobre 2013

Une CGT offensive !



**RETRAITES
2013
L'HEURE
DES CHOIX**

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Nicole Bernabé ; Ludovic Degraeve ;
Jean-Luc Gibelin. ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ;
Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

Edito

La CGT continue d'agir et de mobiliser pour la retraite !

La CGT n'a rien lâché sur la bataille pour la retraite.

Cela s'est traduit avec les journées d'action au moment du débat parlementaire. C'est aussi le cas pour le groupe à la CNRACL. Ces derniers mois, le groupe est intervenu avec détermination sur la question de la reconnaissance de la catégorie active pour les auxiliaires de puériculture affectées en crèche hospitalière. Nous avons aussi maintenu la pression pour la situation des personnels des réseaux souterrains. Le renouvellement de la convention d'objectif et de gestion entre les ministères, les services gestionnaires de la Caisse des Dépôts et la CNRACL sera l'occasion de réaffirmer la spécificité de notre régime avec un conseil d'administration élu, une situation financière excédentaire avant le versement de la compensation inter régime, un potentiel de cotisants en devenir avec la revendication de la titularisation légitimes des contractuel-le-s...

C'est dans ce contexte que vont se lancer **les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL qui auront lieu en décembre 2014. Ce sera l'occasion de confirmer la CGT comme première organisation chez les actif-ve-s et chez les retraité-e-s.**

Lettres aux actifs de la CNRACL

Tous les trimestres, une lettre aux actifs est produite par la CNRACL. Elle est accessible sur le site c니라cl.fr et sous format fichier envoyé par courriel aux abonné-e-s.

Le sommaire de celle de septembre était :

Une actualité sur l'évolution du site Internet de la caisse et son assistante virtuelle Ariane.

Un focus sur le rapport d'activité de la CNRACL

La rubrique « Le calcul de la pension »

Enfin, la rubrique : Vous accompagner

Les actif-ve-s peuvent s'abonner à cette lettre aux actifs par simple « clic ».

A faire connaître largement autour de vous...

La commission de la Réglementation.

Personnels des réseaux souterrains

Concernant les personnels des réseaux souterrains, le commissaire du gouvernement indique que le décret 2003-1306 va être réécrit. Il faut donc prévoir une intervention massive et déterminée des personnels concernés pour une réécriture positive... Nous avons insisté pour que la reconnaissance de la pénibilité pour ces personnels soit bien à l'exposition aux risques et non au temps en sous sols...

Les auxiliaires de puériculture affectées en crèche hospitalière :

Concernant les auxiliaires de puériculture affectées en crèche hospitalière, nous demandons que le positionnement de la CGT soit adressé à toutes les composantes et aux commissaires du gouvernement. Nous insistons pour que la première prise de position des commissaires du gouvernement favorable à la posture prise par les services gestionnaires ne soit pas considérée comme définitive pour l'instant. Nous exigeons que la DGOS participe à la prochaine réunion extraordinaire de la réglementation du 27 novembre. Finalement, la DGOS ne pourra participer à un travail avec la commission réglementation qu'en début d'année 2014. Les tutelles ne donneront leur position définitive qu'à l'occasion de la commission du 19 décembre.

Nous demandons avec insistance que dans l'attente d'une décision des tutelles, les services effectués par les auxiliaires de puériculture affectées en crèche du personnel soient pris en compte au titre de la catégorie active. Cela n'a pas été suivi dans les faits.

Le service gestionnaire se dit ouvert et disponible pour poursuivre le travail et prendre en compte les nouveaux éléments transmis par les ministères

La commission de décembre aura inscrit à l'ordre du jour un point relatif aux modalités de traitement d'un dossier, pour examiner le circuit et les documents indispensables.

Il est à noter que les deux autres organisations syndicales et les employeurs hospitaliers ont soutenu notre position de bien reconnaître la pénibilité pour le corps des Aides-soignantes et non pour des fonctions... Le contact a été établi avec la FHF pour partager notre positionnement. Il a aussi été envoyé au cabinet de la ministre de la Santé pour maintenir au maximum la pression.

Les CGS et CGSMS

Pas de réponses des ministères de tutelles sur la situation des personnels des CGS et CGSMS, ni sur les autres questions du séminaire de 2012.

Mayotte

Sur Mayotte, le règlement des dossiers progresse mais le premier dossier d'invalidité vient d'arriver. Comme rien n'est prévu dans la réglementation pour l'invalidité à Mayotte, la situation ne s'annonce pas simple...

Réforme de 2013

Nous avons demandé une présentation des impacts de la réforme de 2013 sur la CNRACL. Un premier diaporama a été réalisé. Il sera actualisé en fonction du texte de loi publié et des premiers décrets d'application. Nous y reviendrons dans cette lettre.

Élections renouvellement Conseil d'Administration CNRACL

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL se dérouleront dans la première quinzaine du mois de décembre 2014 sans doute le 4 décembre.

Pour le collège retraité-e-s, le vote sera par correspondance avec une carte T

Pour les actif-ve-s, le vote sera probablement électronique et/ou physique le jour du scrutin pour celles et ceux qui préféreront le vote physique au vote électronique.

Les arbitrages ministériels n'ont pas encore été rendus.

La commission du Fonds d'Action Sociale

Le bilan de l'exercice 2012 "grignote" doucement les recettes du Fonds d'Action Sociale, la revalorisation du plafond des aides (50 €) n'a pas eu d'impact significatif sur les dépenses.

Le taux de consommation, avec report (55,75%) ou sans report (92,59%), est quasi équivalent à celui de 2011, bien que le taux des bénéficiaires augmente (+ 3,5%) soit 68 663 retraités concernés...

C'est pourtant toujours à "l'arraché" que la CGT arrive à faire voter l'augmentation de 50 € chaque année depuis 2010.

Même si les chiffres de ce bilan ne témoignent pas encore des effets de la réforme 2010, minimum garanti y compris, **la CGT insiste à nouveau et encore sur l'urgence d'actualiser les barèmes d'intervention** pour répondre aux besoins des retraités dont les pensions sont les plus faibles.

Pour la CGT en effet, compte tenu du faible montant de pension pour un bon tiers des retraités CNRACL, **passer de 6,5% à 10% de bénéficiaires du Fonds d'Action Sociale ne serait pas du tout surréaliste.**

La Commission de Septembre 2013 répond enfin à **cette demande récurrente de la CGT et présente l'étude prévisionnelle et chiffrée sur l'évolution du plancher de ressources (+ 50 €), du quota des aides (+ 50 €) et de l'aide énergie (+ 40 €).** Les projections au regard de la population concernée et de l'impact financier induit (**moins de 10 millions d'euros pour 2014**) permettent alors (et enfin !!!) de trancher sur l'élargissement des bénéficiaires au Fonds d'Action Sociale. Notre volonté d'aboutir, notre perspicacité et notre persuasion ont fini par payer.

La CFDT s'est abstenue en commission, mais a voté pour au Conseil d'Administration, qui, lui, à l'unanimité a décidé les mesures suivantes applicables **à compter du 1er janvier 2014**

- **revalorisation de 50 €** des éléments du barème :
- **plancher** de ressources à **1 110 €** pour une personne seule et à **1 665 €** pour un couple,
- **plafond** de ressources à **1 428 €** pour une personne seule et à **2 142 €** pour un couple,
- montant maximum d'aides (quota) porté à **1 750 €**
- aide énergie portée à **600 €**

Pour 2013 (situation au 31 août), les aides de soutien aux retraités en situation de fragilité ont augmenté : + 7,5% des demandes.

Le poste principal (également en augmentation) de 4,3% reste toujours celui des aides spécifiques (santé et énergie) et représente + de 69 % en part relative de l'ensemble des aides.

Les prévisions à fin 2013 atteindraient une consommation totale des recettes 2013 à **94,6%**, sans report, **un record ??? Pas pour la CGT, puisque le budget intégrant le report serait tout juste consommé à hauteur de 55%...**

Situation qui nous laisse une grande marge encore pour répondre aux besoins des retraités, qui essaient aujourd'hui des refus à leurs demandes.

Éclairage spécial sur l'aide à l'habitat

- Le reste à charge est souvent trop important, surtout pour les retraités les plus démunis qui ne peuvent se lancer dans des travaux pourtant souvent indispensables à leur maintien à domicile,
- Le nombre de demandes continue de baisser régulièrement depuis 2009,
- Les critères actuels d'éligibilité pour obtenir cette aide conduisent à un nombre trop important de rejets, à notre avis.

En décembre 2012, au vu de ce constat, nous avons proposé de revoir les barèmes d'attribution afin de permettre à plus de pensionnés l'accès à cette aide.

En mars 2013, la CGT (et la commission à l'unanimité) ont demandé que le dispositif soit redéfini dans son ensemble avec des réponses techniques et financières adaptées aux besoins des retraités.

Juin 2013, les décisions prises par la Commission (avec abstention de la CFDT) sont finalement adoptées à l'unanimité au Conseil d'Administration :

1) Liste élargie des travaux subventionnés :

- Les toilettes et salle de bain supplémentaires,
- Les ouvertures/fermetures de toutes les pièces de l'habitation,
- Un système de chauffage complémentaire,
- La salubrité et la mise en sécurité des pièces non occupées
- Prise en charge spécifique en cas d'urgence avérée : problèmes de fermeture, de chauffage, de mise hors d'eau, ...

2) Nouveau barème de ressources en 3 tranches avec revalorisation du montant maximal des subventions par tranche de ressources

	Ressources € Personne seule/couple	% de l'aide	Montant maxi subvention – amélioration habitat	Montant maxi subvention – adaptation habitat
1ère tranche	Jusqu'à 1 035 €/	100%	10 000 €	15 000 €
2ème tranche	1 036 à 1 250 1 510 à 1 875	80%	8 000 €	12 000 €
3ème tranche	1 251 à 1 654 1 876 à 2 480	50%	5 000 €	7 500 €

Pas de participation CNRACL au delà de 1 654 € / 2 480 €

Nouveau dispositif appliqué à compter du 01/09/2013.

La CGT réaffirme :

- sa volonté de voir ce dispositif participer au maintien à domicile,
- la nécessité de débattre de cette aide (comme des autres) dans le cadre d'une politique générale du Fonds d'Action Sociale,
- la nécessité pour tous les retraités de vivre dans un habitat décent.

MONALISA – KEZACO ???

Mobilisation Nationale contre l'Isollement des personnes âgées, c'est une mission mise en place par Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie.

Cette mission doit apporter sa contribution à l'élaboration d'une future loi sur l'autonomie avec 3 volets :

- L'anticipation et la prévention,
- L'adaptation de la société au vieillissement,
- L'accompagnement de la perte d'autonomie.

4 rapports ont été commandés pour que la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la pauvreté sociale soit durablement intégrés dans les préoccupations citoyennes.

La CNRACL est sollicitée pour participer au socle inter-régimes mis en place par la CNAV, la MSA, le RSI, afin :

- d'être les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics,
- d'être moteur dans les débats avec le monde associatif,
- de mettre en cohérence et en convergence les actions menées,
- d'échanger les bonnes pratiques, d'améliorer la visibilité et la promotion de ces actions.

Dans la future loi, les Caisses de retraite auront une mission de prévention de l'autonomie en partenariat avec les associations, avec des personnes de terrain, pour repérer les fragilités et intervenir avec des moyens adéquats, avec une charte Monalisa qui engage les acteurs.

L'association Monalisa est créée sous l'autorité du Ministre, dès juillet la CNRACL et l'IRCANTEC étaient invités à s'engager dans cette démarche.

La CGT apprécie l'ambition du projet et espère que derrière les intentions et les mots il y aura bien une mise en place de la préservation de l'autonomie à la hauteur de besoins...

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la CGT fait des propositions en vue de la future loi tant attendue !

Pour autant nous restons vigilants sur les moyens qui seront mis en oeuvre pour conduire cette mission à bien et répondre aux vrais besoins de notre société dans cette future loi.

La vigilance doit rester de mise sur l'ensemble des prestations de notre Fonds d'Action Sociale, même si plutôt qu'un catalogue d'aides, il nous faut proposer et mettre en oeuvre une politique de l'action sociale plus globale.

Notre FAS est une des spécificités du régime CNRACL, regardé soit avec méfiance, soit avec envie, et il est de la responsabilité collective qu'il serve aux besoins des retraités quel qu'en soit le niveau.

Alors que la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) doit être finalisée d'ici la fin de l'année pour les 3 ans à venir, les tutelles (et notamment le commissaire du gouvernement représentant la Direction du Budget) voudraient nous freiner dans nos décisions, pour décider, à notre place, dans une pure logique comptable de quels sont les besoins des retraités.

Ne lâchons rien, ne nous laissons pas faire !

Quand le gouvernement parle de guichet unique pour l'ensemble des régimes de retraite ne vise-t-il pas la mise en place aussi d'un **guichet unique pour l'action sociale à minima ???**

Carrières mixtes postes en catégorie sédentaire et en catégorie active

Un agent qui a validé la durée minimum (17 ans actuellement) en catégorie active peut demander un départ anticipé à partir de ses 57 ans.

S'il est affecté au moment de la liquidation de sa pension sur un poste considéré « sédentaire », le calcul de la décote sera fait dans le cadre du poste sédentaire, c'est-à-dire pour un âge maximum de 67 ans. La décote sera probablement au maximum soit 25% de la pension de base qui était forcément non complète .

En tout état de cause, il est important de demander une simulation à la caisse... .

Commission des Comptes

L'évolution de la trésorerie de l'année est bien conforme aux prévisions en étant même légèrement meilleure.... . A noter que la CNRACL a dû payer à l'État une part des pensions payées antérieurement pour Mayotte... fin juillet... .

Concernant le financement complémentaire de trésorerie, il n'a pas été nécessaire d'utiliser le financement négocié auprès d'Akéo sauf depuis le mois d'août à partir de la baisse du taux du livret A qui rend plus attractif ce financement plutôt que celui de la CDC... . Sur les 8 premiers mois, le coût financier du recours au financement complémentaire est de 3,07M€ pour ces avances et prêts... .

Le versement des cotisations par les employeurs confirme qu'il y a une bonne stabilité de ces versements et plutôt une légère mais utile augmentation des versements le jour du paiement des cotisations.

Dates prévisionnelles versements pensions 2014

JANVIER	29-janv	MAI	27-mai	SEPTEMBRE	26-sept
FEVRIER	26-févr	JUIN	26-juin	OCTOBRE	29-oct
MARS	27-mars	JUILLET	29-juil	NOVEMBRE	26-nov
AVRIL	28-avr	AOÛT	27-août	DECEMBRE	24-déc

Commission du développement et partenariat

Convention CDG:

La nouvelle convention est en cours de négociation.

Pour couvrir cette période, il est demandé de proroger la convention actuelle de 3 mois au plus tôt à 12 mois au plus tard pour éviter de pénaliser d'éventuels CDG voulant signer la convention.

Partenariat hospitalier :

Rien de nouveau concernant de nouveaux partenaires

Prêt aux collectivités : avis favorable

Verdun sur le Doubs

1000000 d'euros soit 9% du financement.

Demander l'avis du CET dans le dialogue social (journal officiel du 22 septembre CTE ou CME) pour les hospitaliers. Le CTE a été consulté.

Prêt sociaux : avis favorable

Les prêts aux retraités étaient jusqu'à présent confiés à des assureurs. L'étude démontre que cela coutent très chers (150 000€) la caisse propose de devenir son propre assureur pour les pensionné-e-s

Commission de l'invalidité et de la prévention

Programme d'action 2014-2017

Le programme d'actions du Fonds National de Prévention est présenté au conseil d'administration.

Les administrateurs CGT en lien aussi avec les collectifs des deux fédérations ont fait des propositions concrètes en lien avec la situation de nos établissements.

Nous avons demandé que soient traités :

- Le travail en EHPAD
- Les ATSEM
- Les champs électromagnétiques, les expositions aux fumées (CMR)
- Les rythmes de travail
- Sur la filière médico-sociale, l'étude de l'impact des transferts de missions et aussi l'impact de restructuration afin d'établir des recommandations à suivre pour permettre la prévention de la santé des agents dans ces situations
- Le suivi Post-professionnel : information des retraités, suivi et traçabilité

Tous les points sont retenus. Certains seront dans le programme d'actions (EHPAD, ATSEM, Rythme de travail, restructuration et transfert de missions)

Agents CMR :

Comme de nombreuses publications et recommandations existent sur les agents CMR pour protéger les agents, la réglementation Européenne bouge... Ce thème sera donc traité plus spécifiquement au comité scientifique et technique (CST outil technique du CA de la CNRACL)

Le suivi Post-professionnel n'est pas retenu, il nous semble pourtant indispensable de construire des outils d'information pour les affiliés afin de pouvoir effectuer un suivi pertinent.

RPS (Risques psycho sociaux)

Une brochure vient d'être publiée par le FNP après le travail du CST. Il nous semble important de travailler concrètement les éléments ou données qui nous permettent d'évaluer le nombre de RPS et ainsi sortir du déni pour favoriser la prévention. Cela n'a pas été retenu.....

Mais les administrateurs CGT sont tenaces et vont demander un travail spécifique avec la commission « statiques » sur ce point.

Après passage au CA de la CNRACL, le programme d'actions dans son intégralité sera sur le site CNRACL/FNP

Nous demandons à tous nos membres CHS-CT et futurs membres de regarder attentivement ce programme d'autant que les administrateurs CGT se sont battus pour que les projets de prévention ne soient pas travaillés uniquement par les employeurs mais que le CHSCT ou CHS puissent construire un projet avec l'aide technique des services du FNP.

Ne laissons pas la main à nos employeurs cela fait partie des prérogatives des membres CHS-CT.

Les administrateurs CGT vont continuer à travailler activement pour la prévention et la santé au travail :

1. Déclinaison de fiches actions pour les actions votées dans le programme d'actions
2. Discussion à mener sur les règles de financement des projets.
3. Règles de fonctionnement du CST (Comité Scientifique et Technique)

**Les administrateurs CGT restent à votre disposition
pour tous renseignements complémentaires**

Droits à l'information

Le Droit à l'Information (DAI) est une obligation légale notamment à travers l'article 10 de la loi du 21 août 2003 qui établit le droit pour toute personne d'obtenir une information sur sa retraite par le biais :

d'un relevé de situation individuelle

d'une estimation indicative globale

d'un simulateur de calcul de retraite universel (M@rel)

Ce droit se concrétise par : l'envoi systématique par année de naissance ciblée ou sur demande des assuré-e-s d'un relevé de situation individuelle (RIS et RIS/D) et d'une estimation indicative globale (EIG)

la possibilité de demander un entretien individuel retraite (EIR) à l'un de ses régimes

l'envoi systématique d'une brochure d'information aux nouveaux cotisants